

Législature 2021 - 2026



COMMUNE DE BOREX

Préavis municipal n° 21-2023

Au Conseil Communal de Borex

Budget d'exploitation 2024

Délégué municipal

Boris Vetsch

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Conformément aux dispositions légales,

- de la Loi sur les communes (LC) du 28 février 1956, art. 93.a,
- du Règlement sur la comptabilité des communes (RCCCom) du 14 décembre 1979 art. 5 à 9,
- du Règlement du Conseil communal de Borex du 25 juin 2015 art 83ss,

Le projet de budget établi par la municipalité doit être remis au plus tard le 15 novembre au Conseil communal qui l'examine en commission. Le vote sur le budget intervient au plus tard le 15 décembre. Enfin celui-ci doit parvenir à la préfecture au plus tard le 31 décembre.

2. Nouveauté

Le budget 2024 a été établi selon le nouveau **Modèle Comptable Harmonisé de 2ème génération "MCH2"** pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen. Pour mémoire le budget 2023 avait déjà été établit selon cette nouvelle norme ce qui facilite grandement le comparatif et la transition entre les modèles.

Le nouveau plan comptable est formé de 10 classifications fonctionnelles :

- 0 - administration générale
- 1 - ordre et sécurité publics, défense
- 2 - formation
- 3 - culture, sport et loisirs
- 4 - santé
- 5 - prévoyance sociale
- 6 - trafic et télécommunication
- 7 - protection de l'environnement et aménagement du territoire
- 8 - économie publique
- 9 - finances et impôts

Les libellés des titres sont normalisés sur le système bancaire et la philosophie globale plus en ligne avec les normes de gestions modernes.

Le principal changement est la suppression de la rubrique "bâtiments", ces derniers sont dorénavant directement imputés dans les rubriques des services qui les utilisent, sauf les bâtiments financiers qui sont rattachés à la fonction "Finances et Impôts".

Comme les années précédentes les commentaires par rubrique du budget figurent directement sur le fascicule Budget 2024 joint au présent document (**annexe 1**), nous ne les commenterons donc pas plus en détail dans ce préavis.

3. Budget d'exploitation

Pour l'exercice 2024 le ratio des coûts sous le contrôle direct de la Municipalité se stabilise à environ 30%, le solde - représentant tout de même le 80% de nos revenus - est reversé soit au Canton et aux Communes bénéficiant du modèle actuel de la péréquation cantonale soit auprès des différentes intercommunalités (AIAB, AEE, etc) dans lesquelles la Commune de Borex est active.

Le budget 2024 présente un excédent de charges de CHF 131'895.00 après amortissements et attributions ou prélèvements sur les fonds et financements spéciaux, contre un excédent de charges de CHF 70'890.00 au budget 2023.

Le Conseil communal, par l'acceptation du préavis 19-2023, a suivi la Municipalité sur le maintien à 57 du point d'impôts.

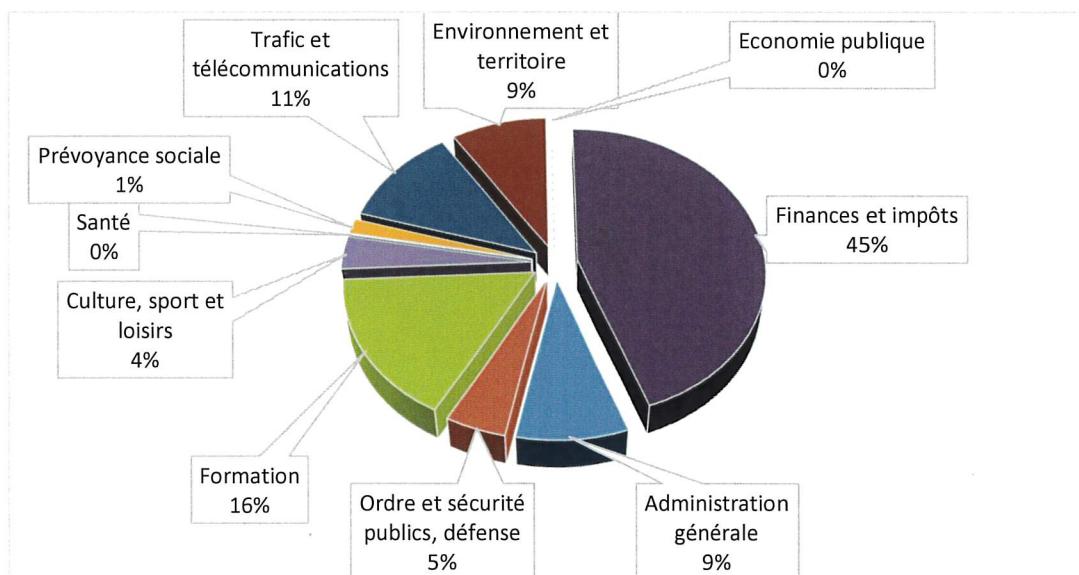
Le présent budget reflète également, en plus des rubriques déjà présentes lors des années précédentes, les éléments suivants :

- Un nombre d'habitants estimé à 1'200 ;
- Aucun nouveau travail d'envergure hormis ceux mentionnés dans le plan des dépenses d'investissements annexé (**annexe 4**) .
- Une adaptation de la masse salariale à l'IPC ;
- L'augmentation du taux de TVA dès le 01.01.2024 ;
- D'une inflation généralisée qui impacte les consommables et autres charges communales (énergies, honoraires, etc.) et intercommunales ;
- D'une augmentation significative des taux d'intérêts ;

Budget d'exploitation 2024 – présentation par services

Fonction	Titre	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	577'266	9%	94'371	1%	557'115	84'227
1	Ordre et sécurité publics	313'263	5%	1'850	0%	301'629	1'800
2	Formation	1'084'776	16%	0	0%	1'108'955	0
3	Culture, sport et loisirs	243'560	4%	3'500	0%	219'475	0
4	Santé	5'750	0%	500	0%	5'750	500
5	Prévoyance sociale	108'983	2%	0	0%	40'114	0
6	Trafic et télécommunications	751'842	11%	9'600	0%	711'877	27'849
7	Environnement et territoire	584'921	9%	411'209	6%	539'560	381'510
8	Economie publique	50	0%	0	0%	65	65
9	Finances et impôts	2'965'390	45%	5'982'876	92%	2'884'970	5'802'668
		6'635'801	100%	6'503'906	100%	6'369'509	6'298'619
	Excédent	131'895			70'890		807'008.02

3.1 Charges par service



Autres charges

Ressources humaines

Evolution des ressources humaines

Equivalent Plein Temps	2024	2023	2022
Fonction	EPT	EPT	EPT
Greffé	0.90	0.90	0.90
Secrétaire adjoint/e	0.30	0.30	0.30
Service technique PC	0.35	0.35	0.35
Bourse	0.30	0.30	0.30
CdH	0.20	0.20	0.20
Employé communal	1.00	1.00	1.00
ASP (part Borex)			0.30
Totaux	3.05	3.05	3.35
<i>Nombre de collaborateur</i>	5	5	7

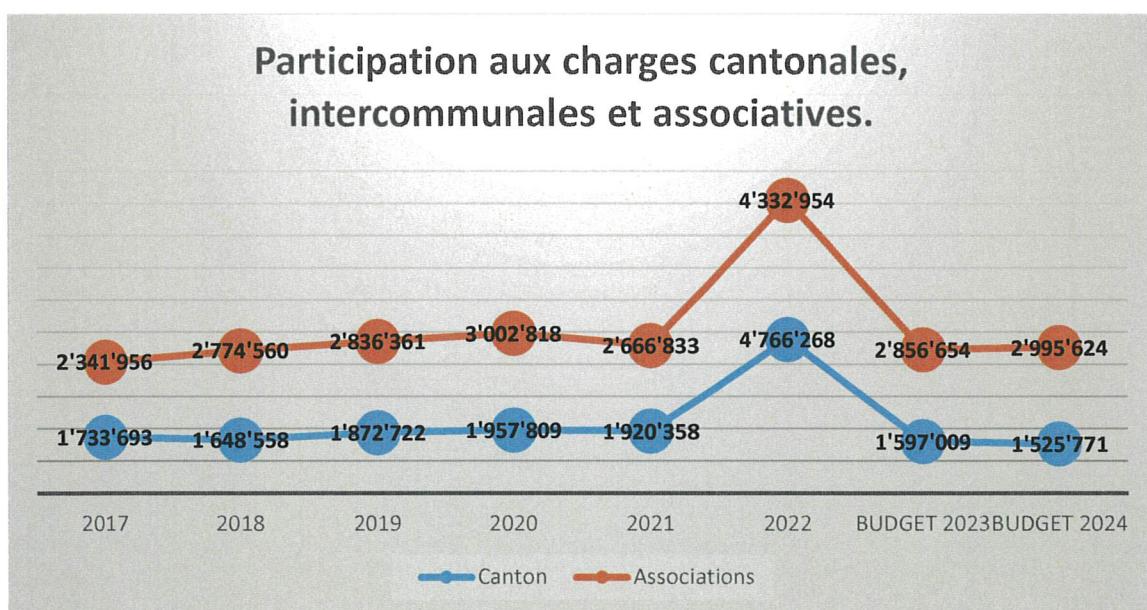
Dorénavant les charges des ressources humaines sont imputées proportionnellement à leur niveau d'activité dans les services concernés.

Emprunts bancaires et charges financières

Les conditions des avances à terme fixe (ATF) ont évolué. Selon les estimations des institutions bancaires, les conditions sur les nouvelles ATF sur une période de 3 à 5 ans sont estimées (à la date de l'établissement du présent préavis) dans une fourchette de taux qui se situe entre 2.1% et 2.5%. Pour notre commune une ATF a été ouverte pour un montant de CHF 4'000'000.00. Ce qui représente une augmentation de charges d'intérêts de CHF 44'740.00. Les ATF sont amorties annuellement à hauteur de CHF 299'000.00 selon les conditions contractuelles.

Charges cantonales, intercommunales (péréquation) et associatives

En un coup d'œil les charges non maîtrisées par la Commune



Le montant total à titre de participation à la cohésion sociale du Canton de Vaud pour l'exercice 2024 est budgétisé à CHF 790.8 millions. L'allègement de la charge pour les communes se monte à CHF 105 millions. Afin de permettre l'établissement du budget 2024 la municipalité a repris les projections des acomptes 2024 de la péréquation telles que soumises par la COPAR le 26.09.2023, toutefois ceci ne signifie en rien notre acceptation anticipée des factures comme étant dues.

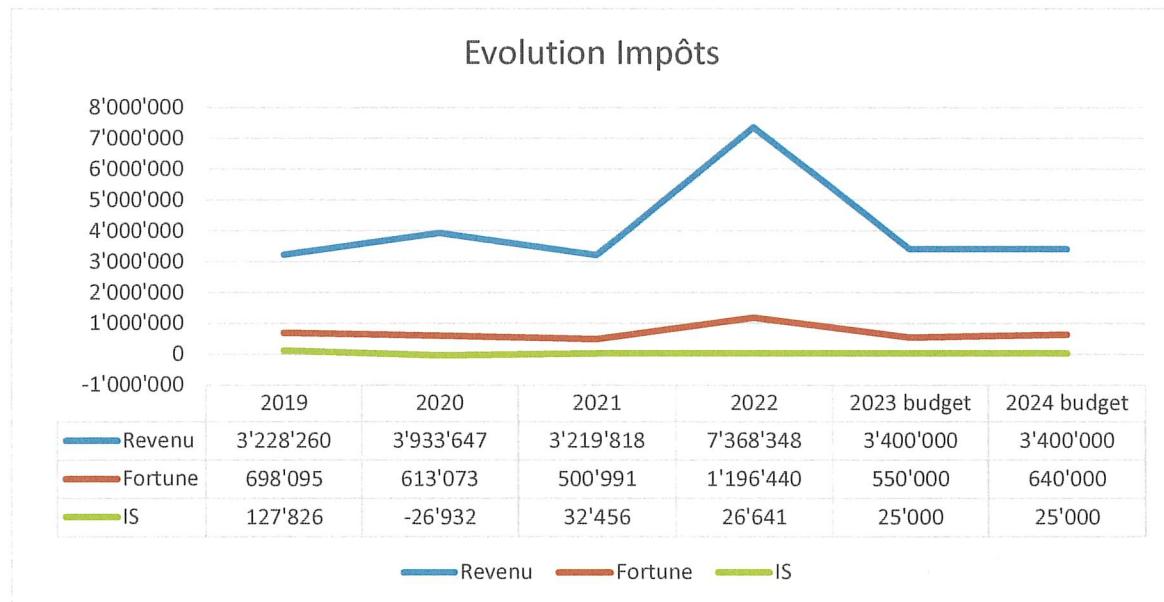
3.2 Revenus

Impôts

Les impôts déterminants pour le rendement communal du point d'impôt sont :

- Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune de personnes physiques, y compris bénéfice et prestations en capital ;
- Impôt spécial affecté à des dépenses déterminées ;
- Impôt sur le bénéfice net et sur le capital des personnes morales, y compris l'impôt minimum ;
- Impôt spécial dû par les étrangers (forfait fiscal).

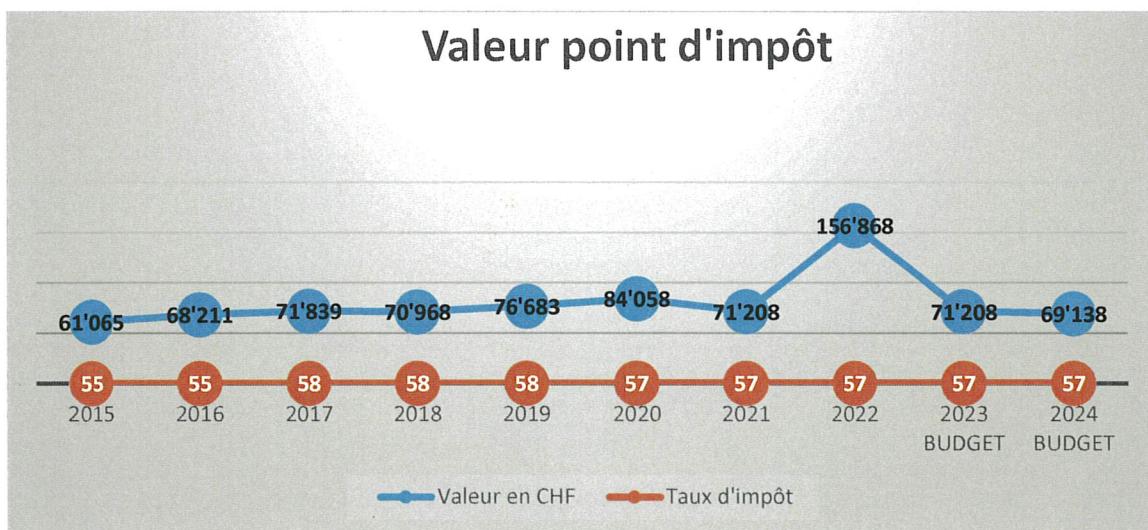
Variations des impôts PP-PM-IS



Les estimations sont basées sur les exercices précédents et une approche conservatrice quant aux impôts conjoncturels.

Valeur du point d'impôt

La valeur du point d'impôt d'une commune est un indicateur. Il renseigne sur sa force fiscale. Cet indicateur prend en considération l'ensemble des impôts communaux dépendant du taux d'imposition. Les chiffres affichés sont ceux que l'Etat de Vaud utilise pour la facture sociale.



4. Compte de résultats

Probablement la nouveauté la plus intéressante avec la bascule en mode MCH2. D'un coup d'œil on distingue clairement si les revenus couvrent les charges « du ménage communal » soit le « Résultat d'exploitation ». Cela facilite également l'estimation d'une éventuelle adaptation du taux d'impôt.

Budget d'exploitation 2024 – présentation par nature

Rubrique	Budget 2024		Budget 2023		Comptes 2022	
	charges	revenus	charges	revenus	charges	revenus
Charges d'exploitation	6'440'530.00		6'214'078.00		11'026'682.35	
Revenus d'exploitation		5'797'099.00		5'587'772.00		10'454'658.30
Résultat d'exploitation	643'431.00		626'306.00		572'024.05	
Charges financières	195'271.00		150'431.00		105'953.63	
Revenus financiers		706'807.00		710'847.00		1'484'985.70
Résultat financier	195'271.00	706'807.00	150'431.00	710'847.00	105'953.63	1'484'985.70
Résultat opérationnel	6'635'801.00	6'503'906.00	6'364'509.00	6'298'619.00	11'132'635.98	11'939'644.00
	131'895.00		65'890.00			807'008.02
Charges extraordinaires				5'000.00		
Revenus extraordinaires						
Résultat extraordinaire		0.00		-5'000.00		0.00
	6'635'801.00	6'503'906.00	6'364'509.00	6'293'619.00	11'132'635.98	11'939'644.00
Résultat total du compte de résultats	131'895.00			70'890.00		807'008.02

CONCLUSIONS

Avec ce budget la Municipalité assure la stabilité tout en poursuivant ses engagements et projets en cours. Dans un contexte inflationniste et de refonte du système péréquatif une approche prudente a été adoptée dans l'établissement des projections sans pour autant négliger une analyse systématique des dépenses sous les angles de l'efficience énergétique et de la durabilité économique. Persuadée que seules des finances saines peuvent permettre d'investir pour l'avenir, la Municipalité poursuivra sa gestion rigoureuse des charges effectivement maîtrisables en ciblant et priorisant les dépenses.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOREX

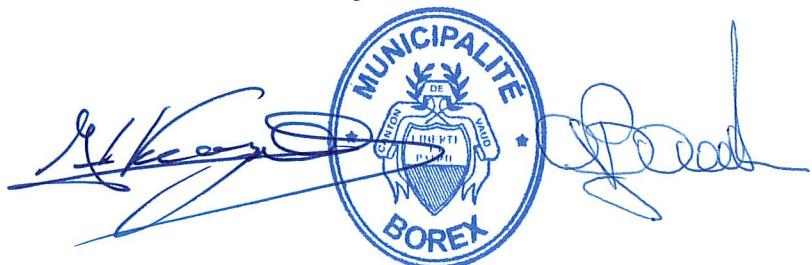
- dans sa séance du 4 décembre 2023 ;
- vu le préavis municipal N° 21-2023 - Budget d'exploitation 2024 ;
- ouï le rapport de la commission des finances ;
- entendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **D'approuver**
le préavis n° 21-2023 – Budget d'exploitation 2024, tel que présenté ;
- **D'accepter**
le budget d'exploitation 2024 tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 30 octobre 2023 pour être soumis au Conseil Communal de Borex.

AU NOM DE
LA MUNICIPALITÉ DE BOREX
Le Syndic *La Secrétaire*
J.-L. Vuagniaux G. Boulenaz



Annexes :

- 1) 5706_borex_budget_2024_note.pdf
- 2) 5706_borex_compte_de_resultat_2024.pdf
- 3) 20.02_BOR_budget_Plan_des_dépenses_d'investissements.pdf
- 4) 5706_borex_budget_nature_2024.pdf (*permet une lecture simplifiée par type de charge*).